Version 2.0 Date de révision 07/21/2025 Date d'impression 09/03/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP-CINTAS SHELL SHOCK 1000ML 8CT

Numéro de la matière 00000000001050026

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

| Numéros d'appel d'urgence | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|
| Pour toute information sur la fiche technique | : | Services de conformité - 877-428-9937 | | | |
| Pour toute urgence médicale | : | Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont enregistrés | | | |
| Pour toute urgence liée au transport | : | CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont enregistrés. | | | |

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

| Aspect | gel | |
|---------|---------------------|--|
| Couleur | havane, opaque | |
| Odeur | de cannelle, fruité | |

Classification SGH

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



d'exclamation

Mention d'avertissement Attention

: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Mentions de danger

Conseils de prudence : Prévention:

Version 2.0 Date de révision 07/21/2025 Date d'impression 09/03/2025

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

| Nom Chimique | NoCAS | Concentration [%] |
|--------------------------------|------------|-------------------|
| Alcools en C12-16 éthoxylés | 68551-12-2 | >= 1 - < 5 |
| 2-méthylpentane-2,4-diol | 107-41-5 | >= 1 - < 5 |
| 1,1',1"-nitrilotripropane-2-ol | 122-20-3 | >= 1 - < 5 |
| dioxyde de titane | 13463-67-7 | >= 0.1 - < 1 |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

 Ce produit est formulé pour s'utiliser sur la peau mais doit toujours être lavé immédiatement avec beaucoup d'eau.
 Cesser l'utilisation si une irritation ou une rougeur apparaît. Si

les conditions persistent plus de 72 heures, consulter un

médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

Version 2.0 Date de révision 07/21/2025 Date d'impression 09/03/2025

spécialiste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

La surexposition peut provoquer une légère irritation des yeux

ou de la peau.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Fumée

Oxydes d'azote (NOx)

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Le matériel peut créer des conditions glissantes.

Utiliser des chaussures de sécurité antidérapantes dans les zones où des déversements ou des fuites peuvent se

produire.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Version 2.0 Date de révision 07/21/2025 Date d'impression 09/03/2025

protection de l'environnement Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

 Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Agents oxydants

À conserver à l'abri des bases et des alcalis.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | NoCAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|--------------------------|------------|---|---|-----------|
| 2-méthylpentane-2,4-diol | 107-41-5 | (c) | 25 ppm 121 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | С | 25 ppm | CA BC OEL |
| | | Р | 25 ppm 121 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | С | 25 ppm | ACGIH |
| dioxyde de titane | 13463-67-7 | TWA | 10 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | VEMP (poussière totale) | 10 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA (Poussière totale) | 10 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | TWA (fraction de poussière respirable) | 3 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | TWA | 10 mg/m3 | ACGIH |

Version 2.0 Date de révision 07/21/2025 Date d'impression 09/03/2025

Mesures d'ordre technique : Non applicable

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Remarques : Aucune protection particulière n'est exigée.

Protection des yeux : Il doit y avoir accès à de l'eau propre pour se rincer les yeux.

Parmi les options : postes ou douches pour se rincer les yeux

ou flacons rince-œil contenant de l'eau pure.

Au travail, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité pour éviter d'exposer les yeux lors de la manipulation

des contenants ou du nettoyage d'un déversement.

Protection de la peau et du

corps

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

: Aucune protection particulière n'est exigée.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : gel

Couleur : havane, opaque Odeur : de cannelle, fruité

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 7 - 8

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair :

ne forme pas d'étincelles

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : 1.02 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement soluble

Version 2.0 Date de révision 07/21/2025 Date d'impression 09/03/2025

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Matières incompatibles : Bases

Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

La surexposition peut provoquer une légère irritation des yeux

ou de la peau.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

dioxyde de titane 13463-67-7

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Toxicité aiguë

Version 2.0 Date de révision 07/21/2025 Date d'impression 09/03/2025

Produit:

Toxicité aiguë par voie : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

orale Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-méthylpentane-2,4-diol:

Toxicité aiguë par voie : DL50 oral Rat: 3,700 mg/kg

orale

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut irriter les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - : N'est pas classifiable comme cancérogène pour

Evaluation l'homme., Non classifié en raison de la forme du produit

(liquide) et de la classification de la voie d'entrée

(poudre inhalée).

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Version 2.0 Date de révision 07/21/2025 Date d'impression 09/03/2025

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

1,1',1"-nitrilotripropane-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Poisson): 3.158 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou

implicites

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 500 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou

implicites

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau Composants:

2-méthylpentane-2,4-diol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Remarques: Donnée non disponible

: Pow: 0.58

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé.

Version 2.0

Date de révision 07/21/2025

Date d'impression 09/03/2025

Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel):
PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES
DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
TSCA Dans l'inventaire TSCA

Version 2.0

Date de révision 07/21/2025

Date d'impression 09/03/2025

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger

Danger pour la santé



Point d'exclamation

Mention d'avertissement Mentions de danger Conseils de prudence Attention:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Prévention: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: ÉN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

| Version: | 2.0 |
|--------------------|------------|
| Date de révision: | 07/21/2025 |
| Date d'impression: | 09/03/2025 |

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.